

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card

***Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de
l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux***

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de MBANDJOCK en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	3
RESUMÉ EXÉCUTIF	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES PHOTOS	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
CHAPITRE 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	14
1.1 Champ géographique et populations cibles	14
1.2 Plan de sondage	14
1.2.1 Taille et répartition de l'échantillon	14
1.2.2 Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	15
1.2.3 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.....	15
1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	16
1.4 Collecte et analyse des données	17
CHAPITRE 2 OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK	19
2.1 Présentation de la commune	19
2.1.1 Situation administrative et historique	19
2.1.2 Situation démographique.....	19
2.1.3 Situation géographique.....	19
2.1.4 Situation socioéconomique et culturelle.....	20
2.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	22
2.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	24
2.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.....	24
2.3.2 Secteur santé	24
2.3.3 Secteur de l'éducation.....	25
2.3.4 Secteur des services communaux	25
CHAPITRE 3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	27
3.1 Description de la population enquêtée	27
3.2 Approvisionnement en eau potable	28
3.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune	28
3.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune	31
3.2.3 III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune	38
3.2.4 III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune.....	38
3.2.5 III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune.....	38
3.2.6 III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.....	38
3.3 III.3 Services de santé.....	40
3.4 III.4 Services de l'éducation.....	45
3.5 III.5 Fourniture des services communaux	48
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE.....	53
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	53
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	55
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	62
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
ANNEXES	65
Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard	65
Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard	65
Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard.....	65
Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard.....	65
Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard	65
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements.....	65

PRÉFACE

S'étendant sur une superficie de près de 900 km², la Commune de Mbandjock est située de part et d'autre de la route nationale N° 1 à environ 100 km de la capitale Yaoundé. Elle est limitée, au Sud par l'Arrondissement de Batchenga (département de la Lékié), au Nord par l'Arrondissement de Nkoteng (département de la Haute Sanaga), à l'Est par l'Arrondissement d'Esse (département de la Mefou et Afamba) ; et à l'Ouest par l'Arrondissement de Ntui (département du Mbam et Kim).

Comme la plupart des communes du Cameroun, la commune de Mbandjock, à travers son maire Mme **Angèle BIKME** et toute son équipe, mène depuis son accession à la tête de la commune, plusieurs actions afin de pourvoir au bien-être de ses 03 groupements et 09 villages.

Cependant, une chose est de travailler au bien être d'autrui et une autre en est d'avoir le feedback de ce dernier quant à la perception que celui-ci a du service qui lui est, pour ainsi dire rendu.

Il était temps qu'on s'arrête un tant soit peu pour regarder derrière nous afin d'avoir les échos que nos populations nous renvoient sur le niveau de satisfaction ou de non satisfaction des services à elles rendus par la commune.

Un tel exercice loin de jeter l'anathème sur l'institution communale est à souhait un outil de référence, ou encore mieux, un repère à partir duquel seront planifiées les actions futures à mener pour relever le niveau de satisfaction.

Nous apprécions à juste titre l'aide que le PNDP nous a apporté au travers de l'organisation de la société civile (OSC) Corporation for Social Welfare (CSW) pour mener de manière objective et indépendante ces premières études qui du coup ne seront pas les dernières, puisque nous entendons les renouveler au bout d'un certain temps sur la base du plan d'action annexé afin de voir les réponses apportées aux préoccupations de nos populations sont allées dans un sens qui sied à tous !

Nous nous sommes penchés sur les secteurs les plus visibles à savoir : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communautaires. Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre commune, a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport.

Les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre commune, et interpellent la commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, etc. le plan d'action qui est en découle vous interpelle vous ; ainsi que votre engagement, en tant citoyen afin nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation dans notre chère commune de Mbandjock.

Par ces mots, j'exhorte tous les enfant, jeunes, adulte, etc. à lire ce rapport, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communal, vous servent de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyenne, afin que vive la Commune de Mbandjock et surtout que Vive le Cameroun.

Le Maire

RESUMÉ EXÉCUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif. Pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le Gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Cette phase consacre entre autres, l'extension du Programme aux 31 communes d'arrondissement jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance et, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, la mise à échelle du ScoreCard, le suivi permanent des activités des communautés (CC et COGES) et l'implication accrue des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire communale.

Cette opération a donc pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet. L'OSC CSW s'est occupée du lot CE1 comprenant 06 communes, à savoir : Monatélé, Mbandjock, Batchenga, Nsem, Bibey et Minta.

L'objectif du deuxième ScoreCard est de poursuivre à travers l'extension aux 207 communes restantes, la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans l'espace communal, à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. Dans chacune de ces communes ne disposant pas encore de ce mécanisme, il s'agira spécifiquement de :

- Réaliser une enquête de satisfaction des populations sur les biens et services publics offerts dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des services communaux ;
- Relever les points d'insatisfaction des populations sur les biens et services publics offerts dans les secteurs cibles, en s'appuyant sur le traitement et l'analyse des données collectées ;
- Elaborer un projet de plan d'actions devant conduire les changements à opérer par les populations en vue de corriger les dysfonctionnements constatés sur les biens et services publics offerts dans l'espace communal ;
- Rédiger un rapport d'enquête dans lequel devra figurer le projet de plan d'actions ;
- Intégrer les avis des populations dans le projet de plan d'actions et produire un plan définitif ;
- Faire valider par la commune le rapport d'enquête contenant le plan d'actions définitif ;

- Susciter l'adhésion des populations, de la société civile et des acteurs de développement locaux dans la mise en œuvre du plan d'actions définitif ;
- Renforcer les capacités des communes et des populations dans la conduite des changements et mettre en place un comité de suivi des changements ;
- Promouvoir l'institutionnalisation du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) à travers la mise en place des cadres de concertation regroupant plusieurs acteurs institutionnels au niveau communal, départemental, régional et national.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes:

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs. Dans la Commune de Mbandjock, les perceptions des services publics par les populations étaient celles qui suivent.

Dans le secteur de l'hydraulique,

La proportion de la population qui est non satisfaite est de 53,4%. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau. Le défaut ou la lenteur dans la maintenance en cas de panne est également incriminé, mais dans une moindre proportion. Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

Dans le secteur de la santé,

Le pourcentage de la non satisfaction des populations est de 26,7. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés aux personnel de la formation sanitaire. L'insuffisance des médicaments et des équipements constituent les causes secondaires exprimées par les populations. En outre, les couts élevés constituent une source de malaise non négligeable dans ce secteur. Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire.

Dans le secteur de l'éducation,

La proportion de la population non satisfaite s'élève à 12,2% pour la maternelle ; 20% pour le primaire et 26,9% pour le secondaire). Les principales raisons de la non satisfaction sont les coûts élevés de la scolarité, l'insuffisance de personnel qualifié et l'éloignement de certains établissements par rapport aux ménages. Les causes de moindre

importance, mais non négligeables sont les manquements liés au personnel et l'insuffisance des salles de classes confortables et normalisées. Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en qualité et en quantité de personnel qualifié, des infrastructures, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Par rapport aux services communaux,

La proportion de la population non satisfaite est de 38,8%. Les principaux facteurs incriminés sont la non visibilité des actions de la Commune et de la non implication des populations dans la gestion de la Commune. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et les manquements liés au personnel de la Commune constituent des causes de la non satisfaction de moindre envergure. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
CVUC:	Communes et Villes Unies du Cameroun
CSW	Corporation for Social Welfare
CRADEL	Cadre de Réflexion et d'Action pour le Développement Local
ELECAM :	Elections Cameroon
INS :	Institut National de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Mbandjock	17
Tableau 2-1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	24
Tableau 2-2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	24
Tableau 2-3: Etat des lieux des services de l'éducation	25
Tableau 2-4: Inventaire des services communaux	25

LISTE DES FIGURES

Figure 2-1: Carte de la ville de Mbandjock..... 20

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Etat du Cameroun dans sa Constitution de 1996 a confié aux Conseils des Collectivités Territoriales Décentralisées la mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ses collectivités. Pour promouvoir la démocratie et le développement local, le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils que sont les textes règlementaires et les programmes de développement. En avril 2003, les autorités camerounaises ont élaboré, suivant une démarche participative, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en œuvre de ce document a permis au Gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs jusqu'en 2008. Toutefois, le profil général de croissance est resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté.

Le processus de révision du DSRP en mars 2008 pour corriger les distorsions ou les manquements relevés lors des évaluations successives de sa mise en œuvre, et des consultations participatives a abouti en 2010 à l'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et confirmé l'option d'implication des populations à la base, dans une démarche participative. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies soient l'émanation d'une vision de développement à long terme assortie de programmes de développement pluriannuels. Cette recommandation a été satisfaite avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 - faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité - et l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier de l'Etat. Le DSCE affirme la volonté des pouvoirs publics de centrer la stratégie de réduction de la pauvreté sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance ; de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Ce document a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers. En 2004, la loi d'Orientation de la Décentralisation définit la décentralisation comme

étant un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées des compétences particulières et des moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. A partir de 2010, plusieurs compétences sont transférées aux communes dans plusieurs secteurs d'activités parmi lesquels les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services de l'institution communale.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est l'un des outils mis en place par le Gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation via une approche dite inclusive. Après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le Gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Cette phase consacre entre autres, l'extension du Programme aux 31 communes d'arrondissement jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance et, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, la mise à échelle du ScoreCard, le suivi permanent des activités des communautés (CC et COGES) et l'implication accrue des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire communale.

L'Objectif de Développement du Programme (OD) dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité. Cet objectif est maintenu dans le cadre du prolongement de la date de clôture des fonds IDA à la faveur du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression sur les ressources des communautés hôtes du fait de l'afflux massif des réfugiés.

Par contre, l'OD se décline en objectifs spécifiques auxquels se rattachent des indicateurs précisés dans un nouveau cadre des résultats où les valeurs cibles ont été revues à la hausse. C'est ainsi que l'indicateur relatif au « Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information », a vu sa valeur cible passer de 160 à 360. La mesure de cet indicateur repose singulièrement sur la réalisation d'un ScoreCard consistant en une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services publics dans l'espace communal au terme de laquelle les communes et leurs communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour que l'indicateur atteigne sa nouvelle valeur cible, il est envisagé de réaliser un nouveau ScoreCard dans une deuxième vague des communes, après la première vague ayant porté sur 153 communes, et permis de capter la perception des populations sur les services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place d'un mécanisme efficace de bonne gouvernance à travers lequel des changements considérables

peuvent être capitalisés dans la commune. La deuxième vague envisagée, porte sur les 207 autres communes du pays, soit celles n'ayant pas été intégrées dans la première vague des communes du ScoreCard et/ou n'ayant pas poursuivi le processus jusqu'à son terme. L'intérêt réside donc dans l'extension du mécanisme à ces communes en procédant à une opération de recrutement des Organisations de la Société Civile (OSC) qui devront y répliquer l'expérience ScoreCard.

En 2017, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Association Corporation for Social Welfare (CSW) a été sélectionnée par le PNDP pour mener une étude sur le mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Mbandjock, afin de capter la perception de la population sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et également des services communaux. Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 fait une synthèse méthodologique de l'enquête. L'offre publique et le contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Mbandjock fait l'objet du chapitre 2. Les principaux résultats sont analysés dans le chapitre 3, avec en prime, les suggestions des solutions endogènes pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune. Au chapitre 4 se trouve le plan d'action négocié d'accord partie pour la mise en place d'un mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Mbandjock.

CHAPITRE 1 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

1.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 09 quartiers/villages de la commune de Mbandjock. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

1.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

1.2.1 Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Mbandjock. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 25 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre

du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

1.2.2 Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

1.2.3 Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi , et t_{hij} la taille

estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au
deuxième
degré, un

nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

Le taux de
pondération
pour tous les
ménages
enquêtés
dans la $i^{\text{ème}}$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des

intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

1.4 Collecte et analyse des données

C'est l'OSC Corporation for Social Welfare sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 13 au 19 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1-1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Mbandjock

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	225	Lot. Communal	26	0	0	0	RAS

2	226	Lot. Communal	17	0	0	0	RAS
3	227	Entrée de Metim	25	0	0	0	RAS
4	228	Metim	25	0	0	0	RAS
5	229	Mambra 1	26	0	0	0	RAS
6	230	Mambra 2	25	0	0	0	RAS
7	231	Mambra 3	13	0	0	0	RAS
8	232	Mambra 4	25	0	0	0	RAS
9	233	Koliton	13	0	0	0	RAS
10	235	Mambra 5	25	0	0	0	RAS
11	236	Mekoumba	24	0	0	0	RAS
12	237	Odock	14	0	0	0	RAS
13	238	Edjongo	3	0	0	0	RAS
14	239	Ekombité	25	0	0	0	RAS
Total							

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition CSW, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE 2 OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MBANDJOCK

2.1 Présentation de la commune

La présentation de la commune de Mbandjock se fera sur les points administratif et historique, démographique, géographique, socioéconomique

2.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Mbandjock a été créée comme Arrondissement en 1968 par Décret N° 68/DF/1987 du 05 Mars 1968. Elle compte (neuf) 09 villages à savoir : Biboto, Ndo, Mbandjock Centre (espace urbain), Minkouma, Ndjorè, Ndokoa, Nio Babouté, Mekomba et Mendouga.

2.1.2 Situation démographique

Lors du recensement de 2005, la commune comptait 21 076 habitants, dont 18 771 pour la ville de Mbandjock. De nos jours, cette population est actuellement estimée à 30 887 habitants avec un taux de croissance démographique de 2,3% et une densité moyenne de 34 hbts/km² répartis de manière éparse avec des îlots de groupements de part et d'autre de l'arrondissement.

2.1.3 Situation géographique

S'étendant sur une superficie de près de 900 km², la Commune de Mbandjock est située à environ 100 km de la capitale Yaoundé de part et d'autre de la route nationale N° 1 via Obala (51 km), dans le département de la Haute Sanaga et à 57 km de Nanga-Eboko, chef-lieu du département, région du Centre. Elle est limitée, au Sud par l'Arrondissement de Batchenga (département de la Lékié), au Nord par l'Arrondissement de Nkoteng (département de la Haute Sanaga), à l'Est par l'Arrondissement d'Esse (département de la Mefou et Afamba) et à l'Ouest par l'Arrondissement de Ntui (département du Mbam et Kim).

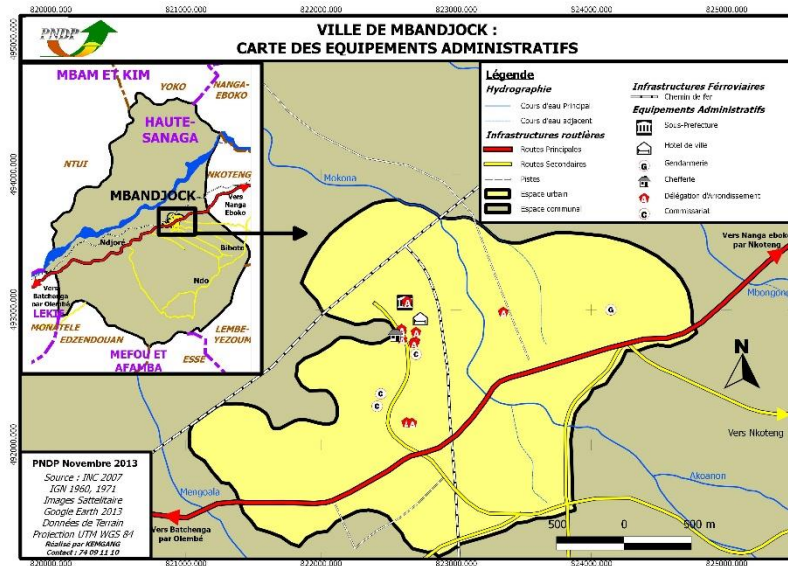


Figure 2-1: Carte de la ville de Mbandjock

Les premiers occupants de la localité sont les Yezoum qui y ont été chassés par les Babouté vers 1900. Cette implantation marque aussi l'ouverture à de confessions religieuses qui cohabitent en paix jusqu'à présent. Mais la localité prend réellement corps suite à la création de la SOSUCAM en 1964 avec sa ruée de travailleurs venant de tout le pays. Le chemin de fer en 1967 vient faciliter le transport ainsi que son érection en commune en 1968. Malheureusement, un repli ethnique en 1976 vient ternir l'histoire de cette nouvelle localité donnant lieu à une émeute entre les populations du sud et celles originaires du grand Nord. Depuis lors, Mbandjock suit sa marche vers l'intégration et le développement sans grands heurts en dehors de quelques revendications ouvrières de SOSUCAM qui viennent de temps à autre défrayer la chronique (Source : Enquête CRADEL).

2.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

2.1.4.1 L'agriculture

L'agro-industrie domine l'espace urbain et périurbain de Mbandjock (222 000 ha de terre cultivée), il s'agit en l'occurrence de SOSUCAM qui possède de vastes plantations de canne à sucre (2000 ha), de Kussell S.A, de Western Farm (200 ha) qui utilisent un appareillage moderne. Elles emploient une main d'œuvre agricole salariée et recrutée en majorité au sein de la population urbaine. Il existe quelques autres cultures de rente : l'huile de palme (20 ha) à Mendouga, le cacao (400 kg/ha) et le café (100 kg/ha). Cependant, parallèlement à cette agriculture de rente, subsiste une agriculture traditionnelle qui ne sert le plus souvent qu'à satisfaire la demande de consommation locale. Elle est pratiquée par près de 75 % de la population. Elle utilise un outillage rudimentaire, ses rendements sont faibles et emploie une main d'œuvre familiale non rémunérée. Ses principales spéculations sont: l'arachide (800 kg/ha), le maïs (750 kg/ha), le manioc 5600 kg/ha, la banane plantain (900 kg/ha) et quelques fruits. La commune regorge d'un grand potentiel de terre cultivable et fertile (40%), mais

fait face à de nombreux litiges fonciers. Environ vingt (20) GIC et coopératives exercent dans la Commune essentiellement dans le maïs, le cacao, le café et l'huile de palme.

2.1.4.2 L'élevage et la pêche

L'élevage pratiqué par les populations de la Commune (12%) est essentiellement domestique et traditionnel, il s'appuie sur quelques spéculations: chèvres (100 têtes), moutons (150 têtes), porcs (500 têtes), auxquels s'associe la volaille, le plus souvent en divagation. A côté de cet élevage rudimentaire, on recense des fermes modernes utilisant une main d'œuvre locale rémunérée et très restreinte (espace péri urbain). La pêche quant à elle est pratiquée de manière artisanale et ne sert qu'à satisfaire les besoins de consommation familiale.

2.1.4.3 L'artisanat

On dénombre ici et là quelques artisans (26) dans la commune, ils sont pour la plupart vanniers, menuisiers, coiffeurs, cordonniers, horlogers et qui exercent tant dans les quartiers que sur les places du marché. Ces ateliers et salons en dehors de leurs promoteurs emploient un personnel jeune et généralement temporaire en quête de formation.

2.1.4.4 Le commerce

La vente de produits agricoles (vivres frais) dans les marchés, de boissons hygiéniques alcoolisées et gazeuses, de vêtements, de médicaments et autres produits de première nécessité (savon, sucre, riz, pétrole, papier, allumettes, ...) dans les échoppes et boutiques constituent l'essentiel de l'activité commerciale de la commune. La grande majeure partie des transactions se font dans les deux (02) marchés de la ville et les quelques échoppes disséminées dans les quartiers ravitaillant ainsi les populations tant en vivre frais qu'en produits manufacturés.

2.1.4.5 L'industrie

La commune a bénéficié de l'installation de deux importantes entreprises à savoir : la SOSUCAM et L'ADIC qui produisent respectivement sucre et liqueurs en grandes quantités pour la demande de consommation locale, nationale et internationale. Ces entreprises emploient une bonne frange de la population, et pour le cas de la première, verse à la commune et aux communautés des compensations financières pour les terres qu'elle occupe pour ses champs et ses installations.

2.1.4.6 Les Services de micro-finances

Les services de micro-finance sont encore embryonnaires, leurs activités se résument à la collecte de l'épargne et au transfert d'argent. Les institutions qui les offrent sont : la Régionale, Express Union et ALCO, Alpha Fund qui n'ont pour chacune d'elle qu'une agence et un maximum de 04 salariés.

2.1.4.7 Transports

Les transports inter et intra urbain sont aussi très peu développés. La desserte à l'intérieur de la commune est rendue possible par l'activité des moto-taximen qui se recrutent au sein de la population urbaine. Le transport intra-urbain contribue, dans une proportion non négligeable, à la résorption du chômage des jeunes hommes. Quant au transport interurbain, il est assuré par plusieurs opérateurs, mais une seule agence de voyage (Alliance Voyages) a pignon sur rue dans la ville parmi la pléthore de cars de passage et de transporteurs clandestins (« clando ») qui stationnent sur l'esplanade de la gare routière.

2.1.4.8 Hébergement



On dénombre 04 auberges : l'auberge municipale, Petit Paradis, Savana et Assamba qui font office d'hôtels dans la commune. Au-delà de l'hébergement, elles proposent habituellement d'autres services tels que le bar et la restauration. Cette activité facilite le séjour des étrangers et les échanges avec l'extérieur.

2.1.4.9 Activités informelles non prohibées

Ce sont les « call-boxeurs » (Appel mobile) et autres commerçants fixes et ambulants (les restaurateurs, les fripiers, ...) qui sont installés aux abords des rues ou qui parcourent la commune à la recherche de leur clientèle quotidienne.

2.1.4.10 Activités informelles prohibées

Il s'agit des activités dont la pratique est interdite par la loi et qui malgré tout sont exercées par quelques personnes. C'est le cas des :

-  Vendeurs de produits pétroliers frelatés (carburants et lubrifiants)
-  Vendeurs de médicaments

Leurs promoteurs s'installent généralement aux abords des rues pour ce qui est des vendeurs de carburants et lubrifiants et dans les marchés pour la seconde catégorie. A la première catégorie est souvent greffée la réparation de moto et autres engins (scie à moteur, groupe électrogènes, ...) ; à la seconde, la vente de produits manufacturés (épicerie, parfumerie,...) vient le plus souvent en annexe

2.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Bien que la décentralisation soit pour le Cameroun un héritage colonial important, les avancées notoires en matière de décentralisation ont été le plus observées dans la décennie 1990 et à l'aube du deuxième millénaire. Le modèle camerounais, axé sur la gestion d'une CTD par un conseil municipal ou régional remonte à la période

d'entre les deux guerres mondiales alors qu'il était encore sous administrations britannique et française. Ainsi, entre 1920 et 1930, sont créées les « Native Authorities », première forme de municipalisation. Ce processus s'est renforcé en 1941 notamment avec la création des communes mixtes urbaines dans les villes de Douala et de Yaoundé et par plusieurs relatives à la désignation des administrateurs locaux.

Depuis la constitution de 1996 qui établit le Cameroun comme étant un État unitaire décentralisé, la décentralisation camerounaise a connu un tournant important, conduit certainement par les effets néfastes de la crise socio-économique et politique vécu pendant la décennie. Cette constitution a servi de base à la mise en place de plusieurs corpus juridiques permettant de renforcer le mécanisme de décentralisation. La Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant sur l'orientation de la décentralisation, la Loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes, faisant de ces dernières des entités décentralisées de base de l'État, la Loi n° 2004/19 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions et la loi n°2019/024 du 24 décembre portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette dernière constitue une évolution importante dans la mesure où elle définit plusieurs compétences en matière de capital humain, de l'eau, de la santé et des services transférés tant aux communes qu'aux régions. Les régions étant récentes, nous accorderons ici une attention aux compétences communales qui sont inscrites au titre II de ladite loi. Cette loi prévoit pour chaque commune, qu'en plus de la gestion et de la surveillance des services communaux, elle doit également exercer ces compétences transférées.

Dans la loi n°2019/024 de 2019 les compétences de capital humain transférées aux communes sont définies dans l'article 161 de la section I du chapitre III. Elles sont liées à l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Ainsi, en matière d'éducation, les communes doivent exercer les compétences suivantes :

- Création, conformément à la carte scolaire, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Recrutement et prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles ;
- Acquisition du matériel et des fournitures scolaires ;
- Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière alphabétisation :

- Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale ;
- Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs

En matière de formation technique et professionnelle, la commune se doit :

- D'élaborer un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- D'élaborer un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- Participer à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Les compétences de santé transférées aux communes sont définies dans l'article 160 de la section unique du chapitre II. Il s'agit de :

- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, Conformément à la Carte sanitaire ;
- Recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres · de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;

- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la commune en eau, la loi n°2019/024 de 2019 prévoit en son chapitre I, section II que l'alimentation en eau potable et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles relève de la responsabilité de la commune.

2.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Il s'agit d'analyser les tableaux issus des données collectées auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs cibles.

2.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2-1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	6	6	5	6
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	33	28	33	3
Forage avec pompe électrique	2	2	2	2
Borne-fontaine	13	0	0	0
Source	2	2	2	2
Réseau d'adduction d'eau communal	1	0	0	0
Total	57	38	42	13

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

NB : Comparer ces chiffres avec ceux obtenus auprès du DD/MINEE

2.3.2 Secteur santé

Tableau 2-2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	8	8	0	OUI			x		
Centre Médical d'Arrondissement	0								
Hôpital de district	1	1	1	OUI			x	x	
Hôpital régional	0								

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Hôpital de référence	0								
Formation sanitaire privée	4	4	0						
Autres (à préciser)									
Total									

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

2.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2-3: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	29	29	00	29	29
	Privé laïc	09	09	04	5	0
	Privé confessionnel	07	07	02	5	0
	Ecole de parents					
Primaire	Public	36	36	03	00	36
	Privé laïc	05	5	00	00	00
	Privé confessionnel	05	5	00	00	00
	Ecole de parents					
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	08	02	00	00	08
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	01	01	00	00	00
	Ecole de parents					
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	01	01	00	01	01
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	01	01	00	01	00
	Ecole de parents					
Total						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

2.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2-4: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	11
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	Non

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Aménagement des voiries	Oui	01
Gestion des déchets / Assainissement	Non	Non
Légalisation des documents	Oui	Non
Authentification des documents	Oui	01
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Oui	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) Animation communautaire	Oui	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

CHAPITRE 3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Pour lutter contre le sous-développement et dans la perspective de l’accomplissement de la vision de l’émergence en 2035, le Cameroun a entrepris depuis au moins deux décennies de nombreuses actions dans divers secteurs en l’occurrence dans la construction des infrastructures d’approvisionnement en eau, la santé, l’éducation et les services communaux qui sont des secteurs visés par cette enquête. Le présent chapitre entend, dans la première partie décrire la population enquêtée. Dans la deuxième partie, il sera question de faire la revue des actions effectuées dans lesdits secteurs et y dresser un état des lieux.

3.1 Description de la population enquêtée

Pour être efficace, toute action de développement doit prendre en considération des caractéristiques de la population sur laquelle elle doit s’appliquer. En effet, la connaissance des caractéristiques d’une population permet aux décideurs de mettre en place des politiques de développement notamment communales adaptées à leurs besoins. Pour collecter les données relatives à la perception des populations de la Commune de Mbandjock sur les services rendus par l’offre publique dans les secteurs de l’approvisionnement en eau potable, de la santé, de l’éducation et des services communaux, un échantillon représentatif de la population de Mbandjock visant les chefs de ménage ou leurs représentants a été constitué. Quelques caractéristiques en l’occurrence l’âge, le milieu de résidence et le sexe ont fait l’objet d’une attention particulière pour décrire l’échantillon obtenu. Cette acception permet d’être édifiée sur le déploiement de l’aspect genre dans la commune à travers soit la zone urbaine ou rurale mais aussi sur la structure des chefs de ménage enquêtés ou leurs représentants en fonction de l’âge.

3.1.1. Caractéristiques des chefs de ménage selon le genre, l’âge et le milieu de résidence

Tableau 3-1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Strate de résidence	Lien de parenté de l’enquêté avec le chef de ménage						Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Urbaine	48,4	16,7	16,3	1,2	4,1	13,4	100,0
Rurale	56,3	13,8	12,5	,0	8,8	8,8	100,0
Total	50,3	16,0	15,3	,9	5,2	12,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3-2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d’âge

Groupe d’âges du répondant	Sexe de l’enquêté		
	Masculin	Féminin	Total
	Strate de résidence	Strate de résidence	Strate de résidence

	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	7,2	2,3	5,8	11,1	8,1	10,5	9,3	5,0	8,3
[20 - 35[27,0	27,9	27,3	46,7	51,4	47,7	37,8	38,8	38,0
[35 - 50[36,0	27,9	33,8	20,0	27,0	21,5	27,2	27,5	27,3
Plus de 50 ans	29,8	41,9	33,1	22,2	13,5	20,3	25,6	28,8	26,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il apparaît clairement d'après les tableaux ci-dessus que les classes d'âges supérieures à 20 ans et inférieures à 50 ans sont les plus nombreuses. Cela s'explique par trois raisons fondamentales : L'insuffisance criarde de maternelles et d'écoles primaires et de la qualité de l'enseignement favorise une faible présence d'élèves dans les villages. La forte concentration des ouvriers de SOSUCAM dans la localité dont l'âge tourne autour de la modalité (35 ans). La faible espérance de vie des populations notamment des hommes dont la masse se recrute dans la main d'œuvre champêtre.

Il en ressort aussi que, 50,3% des répondants sont des chefs de ménages dont 48,4% résident en milieu urbain et 56,3% en milieu rural. Ces informations témoignent sans doute du fait que, la moitié des chefs de ménage de l'échantillon considéré a activement pris part à l'enquête. Parmi les autres répondants, les conjoints et les enfants du chef de ménage, majoritaires, représentent respectivement 16% et 15,3%. À l'opposé les parents des chefs de ménages ne représentent que 0,9% des répondants.

3.2 Approvisionnement en eau potable

L'accès à l'eau est une nécessité vitale pour les populations, au regard de son utilité pour la boisson, l'hygiène et assainissement, les tâches ménagères et les activités génératrices de revenus. Le bien-être des populations de la Commune en est tributaire, raison pour laquelle le secteur de l'hydraulique occupe une place de choix dans le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique. Dans le processus de mise en œuvre de la Décentralisation, l'Arrêté No 2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable, des puits et des forages d'eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Parmi ces compétences figure en bonne place le suivi de la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique. La perception des populations de la Commune de Mbandjock dans ce secteur est captée, à travers l'examen des systèmes d'approvisionnement, de la disponibilité, de l'accès, de la qualité et du coût de l'approvisionnement, ainsi que le degré de satisfaction des services et leurs attentes.

3.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Il existe plusieurs sources d'approvisionnement en eau dans la Commune de Mbandjock. Le tableau 3.3 présente la répartition en pourcentage des types de point d'eau disponible selon le milieu de résidence.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Mileu de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Urbain	45,5	1,2	44,7	26,0	6,1	10,6	34,6	,4	,4	15,9	2,8	1,2
Rural	31,3	3,8	42,5	67,5	5,0	2,5	56,3	1,3	,0	2,5	22,5	,0
Total	42,0	1,8	44,2	36,2	5,8	8,6	39,9	,6	,3	12,6	7,7	,9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.3 montre que la majorité des ménages disposent d'une source d'approvisionnement en eau dans le village/quartier. En effet, 54,9% des ménages déclarent qu'ils disposent d'un puits avec pompe à motricité humaine dans leur village, 41,2% des ménages disposent d'une source, 39,9% des ménages disposent d'un forage avec pompe à motricité humaine, 17,6% des ménages disposent d'une rivière, et 13,6% des ménages disposent d'un puits à ciel ouvert. Par ailleurs, seul 1,3% des ménages disposent d'un forage avec pompe électrique, 0,6% des ménages disposent d'un réseau d'adduction d'eau, et aucun ménage ne dispose d'une adduction d'eau potable CAMWATER dans leur village/quartier.

Les résultats de l'enquête révèlent également que 89,6% des ménages utilisent une source d'eau publique pour l'approvisionnement en eau. Le tableau 3.4 présente la répartition en pourcentage des principales sources d'approvisionnement eau des ménages.

Tableau 3-3: Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau						Total
		Puits avec pompe a motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forage avec pompe a motricité humaine	Source	Rivières	
Rural	89,6	53,9	0,6	0,6	25,3	15,6	3,9	100,0
Total	89,6	53,9	0,6	0,6	25,3	15,6	3,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

D'après le tableau 3.4, 53,9% des ménages utilisent le puits avec pompe à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau, 25,3% utilisent le forage avec pompe à motricité humaine et 15,6% des ménages utilisent une source. En revanche, 3,9% des ménages utilisent la rivière comme source principale d'approvisionnement en eau. En effet, malgré les efforts de la commune en matière d'approvisionnement en eau potable, certains ménages éprouveraient encore le besoin de disposer d'une source d'eau publique.

3.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Forage avec pompe électrique</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Source</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Total</i>
Urbain	35,8	39,0	56,3	2,1	4,2	16,7	4,2	16,7	100,0
Rural	57,5	41,3	9,1	0,0	39,4	51,5	0,0	0,0	100,0
Ensemble	41,1	39,6	44,2	1,6	13,2	25,6	3,1	12,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Selon les observations faites sur le tableau 3.5, plus de la moitié des ménages n'ont pas accès au point d'eau utilisé toute l'année et tout au long de la journée. Les résultats montrent que seulement 41,1% en ont accès toute l'année soit 35,5% au niveau urbain et 57,5% au niveau rural. Pour l'accessibilité le long de la journée, seuls 39,6% des ménages ont accès au point d'eau utilisé, soit 39% en milieu urbain et 41,3% en milieu rural. En zone urbaine, les puits avec pompe à motricité humaine, les sources et les bornes fontaines sont principales sources auxquelles les ménages ont accès, et à l'opposé, les forages avec pompe électrique et le réseau d'adduction d'eau sont les moins accessibles. En zone rurale, les forages avec pompe à motricité humaine et les sources sont les principales sources d'approvisionnement auxquelles les ménages ont accès, soit 39,4% et 51,5 respectivement. On note dans cette zone aucun accès aux bornes fontaines et au réseau d'adduction d'eau. Ainsi, il y a nécessité d'améliorer la disponibilité en eau via le réseau d'adduction d'eau et les bornes fontaines aussi bien toute l'année que tout au long de la journée dans les deux milieux

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		<i>Une fois</i>	<i>Deux fois</i>	<i>Trois fois</i>	<i>Total</i>
Urbain	77,8	11,1	72,2	16,7	100,0
Rural	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Ensemble	87,9	6,1	84,8	9,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Plus de la moitié des ménages de Mbandjock soit 87,9% sont satisfaits de l'adéquation entre la disponibilité en eau et leur principale source d'approvisionnement. Ceux du milieu rural semblent plus satisfaits que les ménages de la zone urbaine. La plupart des ménages 84,8% ont accès à l'eau deux fois par jour toutefois en zone urbaine 11,1% et 16,7% des ménages y ont accès une fois et trois fois respectivement.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					Total
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	
Urbain	14,9	47,1	23,5	5,9	17,6	5,9	100,0
Rural	22,9	36,4	45,5	9,1	9,1	0,0	100,0
Ensemble	17,3	42,9	32,1	7,1	14,3	3,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Moins d'un quart des ménages, soit 17,3% dont 14,9% et 22,9% en zones urbaine et rurale respectivement, ont vu leur principal type de point d'eau en panne au cours des six (06) derniers mois et le temps d'attente pour les $\frac{3}{4}$ des ménages semblent varié entre une et deux semaines. La nécessité d'améliorer le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau demeure de mise à la fois en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						Total
	Commune	Etat	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	
Urbain	1,8	0,0	0,0	1,8	0,0	4,4	8,8
Rural	10,4	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	2,1
Ensemble	4,3	0,0	0,0	4,9	0,0	3,1	6,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La majorité des ménages de Mbandjock semblent soit ne pas connaître les acteurs remettant en service leur principal type de point d'eau utilisé après une panne, soit ne pas être impliqués dans le processus de réparation des pannes en milieu rural comme en milieu urbain. Seule une infime partie des ménages s'est prononcé sur la question et les acteurs intervenants sont la commune 4,3%, le Comité de gestion 4,9% et la CAMWATER 3,1%. Ce qui suggère que d'une part que les populations doivent davantage être impliquées dans la gestion des infrastructures en eau notamment

dans le processus de réparation après une panne, d'autre part, les acteurs au développement local devraient aussi s'y investir. Il s'agit en l'occurrence de la commune, de l'État, du comité de gestion des Chefs de village/quartier et de la CAMWATER.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Total
Urbain	2,6	3,5	5,3	36,0	54,4
Rural	31,3	16,7	2,1	62,5	12,5
Ensemble	11,1	7,4	4,3	43,8	42,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.9 montre que quatre acteurs interviennent dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau sont : le Comité de gestion, la Commune, CAMWATER et la Communauté.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année
Urbain	1,8	500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0
Rural	29,2	3950,0	14,3	0,0	7,1	21,4	28,6	42,9	100,0
Ensemble	9,9	3518,8	12,5	0,0	6,3	18,8	31,3	43,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus révèle que très peu de ménages soit 9,9% contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Ce constat est surtout observé en zone urbaine où 1,8% de ménages seulement y prennent part alors que aucun ménage n'a trouvé le montant de cette contribution qui est estimé en moyenne à 500 Francs contre 3950 Francs en zone rurale. Dans cette dernière, 14,3% des ménages contribuant financièrement au fonctionnement du COGES en moyenne à hauteur de 3950 Francs pensent que ce montant est élevé. Les fréquences de contribution qui semblent

faire l'unanimité au sein des ménages sont semestrielle, trimestrielle et mensuelle. La sensibilisation des ménages à la gestion et à l'entretien des infrastructures doit être de mise.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	808,1	14,2	9,8	20,8	14,9	38,6	36,0	8,8	1,8
Rural	807,8	25,8	18,8	10,7	2,1	33,3	54,2	10,4	0,0
Ensemble	808,0	17,6	12,5	17,8	11,1	37,0	41,4	9,3	1,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

41,4% des ménages sont passablement satisfaits surtout en milieu rural 54,2%, du service rendu par leur principale source d'approvisionnement d'eau. Toutefois quelques problèmes se posent avec acuité. La distance moyenne jugée excessive pour rallier les principales sources d'approvisionnement d'eau en ville comme au village est de 808 mètres induisant 17,6 minutes de route. Outre ces problèmes, on rencontre aussi des files d'attente de 17 personnes environ à ces points d'eau qui varient de 9,8 à 20 minutes. Une augmentation des sources d'eau conventionnelle s'impose en milieu urbain comme en milieu rural pour réduire les distances et gagner en temps et améliorer le temps d'attente.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	<i>a une odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	11,4	14,9	34,2
Rural	27,1	31,3	20,8
Total	16,0	19,8	30,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse de la qualité de l'eau dans la commune Mbandjock est diversement appréciée par ses ménages. Environ 30% de ces ménages pensent que leur eau est colorée, 19,8% pensent qu'elle a un goût et 16% une odeur. Ainsi, des efforts restent à fournir pour sensibiliser les ménages et les autres acteurs sur le protocole relatif aux traitements de l'eau.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l’Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’eau	Au Chef de village/ quartier	A l’Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	3,7	66,7	0,0	0,0	0,0	11,1	11,1	33,3	0,0	11,1
Rural	2,5	100,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0
Ensemble	3,4	72,7	9,1	0,0	0,0	9,1	9,1	27,3	0,0	18,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les résultats du tableau qui précède montrent que les 3,4% des ménages qui ont exprimé un besoin en eau au cours des six (06) derniers mois seulement 18,2% d’entre eux sont satisfaits.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau
---------------------	--	--

	besoin exprimé par un ménage	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain	0,2	100,0	0,0	0,0	100,0
Rural	0,2	100,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble	0,2	100,0	0,0	0,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Indépendamment du milieu de résidence, le temps moyen mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par les ménages est de moins d'un mois.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	69,5	39,8	50,3	39,2	5,3	1,2	2,9	4,7
Rural	75,0	71,7	51,7	81,7	3,3	1,7	20,0	1,7
Ensemble	70,9	48,1	50,6	50,2	4,8	1,3	7,4	3,9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, plus de la moitié soit 70,9% des ménages ne sont pas satisfaits. La mauvaise qualité de l'eau, l'insuffisance d'approvisionnement en eau et l'éloignement des points d'eau sont les principales raisons qui expliquent cette situation. Par contre, la mauvaise gestion d'un point d'eau, coût élevé de l'approvisionnement et le défaut ou la lenteur de maintenance en cas de panne contribuent à moins de 10% à l'insatisfaction de l'approvisionnement selon ce que rapportent les ménages.

3.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

3.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

3.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

3.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	59,3	8,9	34,6	2,8	15,0	2,0	1,2	0,8	2,8	3,3	31,3
Rural	56,3	5,0	61,3	2,5	1,3	0,0	1,3	1,3	5,0	10,0	21,3
Ensemble	58,6	8,0	41,1	2,8	11,7	1,5	1,2	0,9	3,4	4,9	28,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les actions majeures envisagées par presque la moitié des ménages pour chacune d'elle en vue de l'amélioration du service rendu pour l'approvisionnement en eau potable sont pour ce qui est des

points d'eau supplémentaires, les contributions et le plaidoyer auprès des donateurs. Pour l'amélioration de la gestion des points d'eau, les actions majeures prévues par moins de 10% des ménages pour chaque d'elle sont la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point et la redynamisation/mise en place du COGES. Au sujet de l'amélioration de la qualité de l'eau, deux actions sont entreprises par moins de 5% des ménages pour chacune d'elle. Il s'agit : de la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau et Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité.

3.3 Services de santé

Selon le Document de Stratégie Nationale pour le Développement, l'amélioration de l'état de santé des populations demeure à la fois un objectif de développement social et de croissance économique. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise essentiellement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant dans certains centres de santé surtout dans ceux nouvellement construits. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est la plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Mbandjock, l'offre des services de santé publique est appréciée à travers la disponibilité et l'utilisation des services de santé, le coût, la distance, l'accueil et la qualité des services sanitaires.

3.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	39,4	51,6	8,9	100,0
Rural	23,8	67,5	8,8	100,0
Ensemble	35,6	55,5	8,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Un peu plus de la moitié des ménages soit 55,5% utilisent le plus le privé laïc comme formation sanitaire, pour leur prise en charge et 67,5% d'entre ces ménages sont en milieu rurale et 23,8% en milieu urbain. Les formations sanitaires publiques arrivent en deuxième place, seuls 35,6% des ménages s'y rendent pour la prise en charge indépendamment de la zone de résidence. Les formations sanitaires privées confessionnelles sont les moins fréquentées dans la commune de Mbandjock.

Parmi les principales raisons qui guident le choix des ménages relativement aux formations sanitaires, selon le tableau 3.18, nous avons pratiquement en proportion égale en milieu urbain comme en milieu rurale le coût, la qualité des soins, la distance, l'accueil et la disponibilité du personnel. Ces observations suggèrent que des efforts soient fournis en terme de qualité de soins, d'accueil, de coût et de disponibilité du personnel fournis dans les formations sanitaires publiques en l'occurrence dans le centres de santé intégré et médical d'arrondissement qui sont les formations sanitaires publiques les moins fréquentées où respectivement 15,3% et 11,1% des ménages y vont contrairement à l'hôpital de district fréquenté par 73,6% des ménages. Il y a également lieu d'envisager la construction de nouveaux hôpitaux publics en vue de la réduction de la distance.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	28,2	41,6	36,2	50,3	24,2	19,5	20,1
Rural	47,5	47,5	11,5	19,7	13,1	14,8	37,7
Ensemble	33,8	43,3	29,0	41,4	21,0	18,1	25,2

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Total
Urbain	6,5	10,5	83,1	100,0
Rural	70,0	15,0	15,0	100,0
Total	15,3	11,1	73,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	62,1	37,9	100,0	22157,6	27,1
Rural	5,0	95,0	100,0	8500,0	256,6
Ensemble	54,2	45,8	100,0	20260,7	59,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	89,5	97,6	97,6	98,4	88,7	87,9	88,7	86,3	91,9	2,4
Rural	90,0	95,0	100,0	95,0	90,0	85,0	85,0	80,0	85,0	,0
Ensemble	89,6	97,2	97,9	97,9	88,9	87,5	88,2	85,4	91,0	2,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au regard des résultats ci-dessus, on peut dire que le petit matériel dans les principales formations sanitaires publiques est disponible et abondamment au sur 80% des ménages pour chacun d'entre eux.

3.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

L'analyse des résultats ci-dessous montre que les frais de consultation varient entre 655 fcfa au niveau rural et presque 2000 fcfa au niveau urbain pour un montant moyen de 1780 fcfa. Environ 18% des ménages trouvent les frais de consultation élevés. En plus, selon 6,9% des ménages, soit pour 15% en milieu rural et 5% en zone urbaine, d'autres frais seraient exigés pour avoir accès aux soins. L'accueil du personnel soignant dans les principales formations sanitaires est diversement apprécié. 56,3% des ménages pensent que cet accueil est bon, 39,6% des ménages pensent qu'il est passable et 4,8% des ménages en milieu urbain estime qu'il est mauvais

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	1962,0	18,5	5,6	52,4	42,7	4,8	100,0
Rural	655,0	15,0	15,0	80,0	20,0	,0	100,0
Ensemble	1780,5	18,1	6,9	56,3	39,6	4,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	76,6	61,3
Rural	60,0	55,0
Ensemble	74,3	60,4

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	17,7	40,9	13,6	0,0	0,0	0,0	27,3	0,0	9,1	68,2	4,5
Rural	5,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0

Ensemble	16,0	43,5	13,0	0,0	0,0	4,3	26,1	0,0	8,7	69,6	4,3
-----------------	-------------	------	------	-----	-----	-----	------	-----	-----	------	-----

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	29,8	16,1	39,5	25,0	12,1	7,3	4,8	4,0	1,6	1,6	0,0	0,8	44,4	
Rural	20,0	75,0	20,0	15,0	15,0	5,0	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Ensemble	28,5	24,3	36,8	23,6	12,5	6,9	4,9	4,2	1,4	1,4	0,0	0,7	38,2	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.4 Services de l'éducation

3.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	36,8	63,2	57,0	43,0	85,6	14,4	96,9	3,1	100,0	0,0
Rural	66,7	33,3	55,8	44,2	91,7	8,3	88,9	11,1	0,0	0,0
Ensemble	39,0	61,0	56,7	43,3	86,2	13,8	95,9	4,1	100,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	28,7	18,9	95,1
Rural	83,8	45,9	35,1
Ensemble	40,0	24,4	82,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	41,9	10,0	34,0	84,7	15,3	100,0
Primaire	50,4	33,8	46,3	87,4	12,6	100,0
Secondaire	31,7	2,5	24,5	48,8	51,3	100,0
Formation professionnelle	22,0	1,3	16,9	49,1	50,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	98,0	2,2	80,0	0,8	93,6	1,9
Primaire	378,1	8,0	309,9	7,9	361,3	7,9
Secondaire	43226,3	53,8	956,3	6,2	32853,3	42,1
Formation professionnelle	0,4	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	<i>a un cycle complet</i>	<i>a une salle par niveau de classe</i>	<i>Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves</i>	<i>Distribution de livres scolaires</i>
Maternel	4,6	4,3	4,3	0,6
Primaire	28,5	26,7	27,0	5,8
Secondaire	26,1	24,9	23,0	0,0
Formation professionnelle	0,0	0,3	0,3	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	101	93	6	0	100
Primaire	178	67	26	6	100
Secondaire	86	64	29	5	100
Formation professionnelle	9	100	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	2,1	0,0	28,6	42,9	0,0	71,4
Primaire	11,0	5,6	27,8	22,2	0,0	63,9
Secondaire	11,7	2,7	5,3	7,9	0,0	89,5
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisnable	Faible	
Maternel	13 200,5	8 066,7	1 533,9	22 801,1	60,0	33,3	6,7	0,3
Primaire	6 107,7	6 341,8	1 500,4	13 949,9	48,0	50,0	2,0	1,2
Secondaire	23 876,9	11 079,9	2 850,7	37 807,5	61,0	38,0	1,1	3,4
Formation professionnelle	30 000,0	0,0	10 000,0	40 000,0	0,0	100,0	0,0	0,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel		4,0	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6
Primaire		24,5	5,5	0,0	0,9	0,9	4,9
Secondaire		18,1	4,6	0,3	2,8	0,9	6,4
Formation professionnelle		0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

3.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
		Maternel	1,2	50,0	50,0	0,0	25,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0
Primaire	7,7	28,0	24,0	40,0	32,0	20,0	4,0	52,0	28,0	12,0	32,0	20,0
Secondaire	6,1	50,0	5,0	45,0	30,0	20,0	0,0	65,0	30,0	5,0	35,0	20,0
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

3.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne / professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	1,2	0,6	0,9	0,6	0,9	0,3	2,8
Primaire	6,1	8,0	5,5	3,1	4,3	5,2	12,9
Secondaire	6,7	8,3	6,4	3,1	4,3	4,3	10,4
Formation professionnelle	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélébiles	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	1,5	0,3	0,0	1,2	0,6	0,3	0,0	0,3	0,0	2,8
Primaire	15,6	2,5	1,8	3,5	5,8	0,6	1,2	0,9	0,0	11,0
Secondaire	14,4	4,0	3,4	7,4	5,8	1,2	0,6	0,9	0,0	8,0
Formation professionnelle	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.5 Fourniture des services communaux

3.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

<i>Service communal</i>	<i>Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois</i>	<i>Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon</i>	<i>Temps mis pour obtenir le service communal</i>					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	9,8	7,4						
Acte de mariage	0,0	0,0						
Acte de décès	1,2	0,9						
Légalisation des documents officiels	2,5	2,1						
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0	0,0						
Aménagement des voiries	0,3	0,3						
Gestion des déchets / Assainissement	0,0	0,0						
Hygiène et salubrité	0,0	0,0						
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,3	0,0						
Transport public	0,0	0,0						
Eclairage public	0,0	0,0						
Aménagement des aires de jeux	0,0	0,0						
Certificat de domicile	0,3	0,3						
Validation des plans de localisation	0,3	0,3						
Authentification des documents	0,3	0,3						
Informations	0,3	0,0						
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,0	0,0						
Autres	1,2	0,3						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

3.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

<i>Service communal</i>	<i>Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service</i>	<i>Cause du délai long ou très long pour rendre service</i>					
		<i>Personnel indisponible / absent</i>	<i>Absence de matériel de travail</i>	<i>Incompétence du personnel</i>	<i>Mauvaise organisation des services</i>	<i>Refus de Corrompre</i>	<i>Autres</i>
Acte de naissance		5,6	0,0				
Acte de mariage		0,0	0,0				
Acte de décès		0,0	0,0				
Légalisation des documents officiels		0,0	0,				
Délivrance des documents d'urbanisme							
Aménagement des voiries							
Gestion des déchets / Assainissement							

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		<i>Personnel indisponible / absent</i>	<i>Absence de matériel de travail</i>	<i>Incompétence du personnel</i>	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	<i>Autres</i>
Hygiène et salubrité							
Aménagement des espaces verts et de loisir							
Transport public							
Eclairage public							
Aménagement des aires de jeux							
Certificat de domicile							
Validation des plans de localisation							
Authentification des documents							
Informations							
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables							
Autres							

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	15,6
Acte de mariage	0,0
Acte de décès	0,0
Légalisation des documents officiels	25
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0
Aménagement des voiries	0,0
Gestion des déchets / Assainissement	0,0
Hygiène et salubrité	0,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0
Transport public	0,0
Eclairage public	0,0
Aménagement des aires de jeux	0,0
Certificat de domicile	0,0
Validation des plans de localisation	0,0
Authentification des documents	0,0
Informations	0,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,0
Autres	25

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

3.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage
-----------	--

résidence	<i>Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière</i>	<i>Communication sur le budget annuel</i>	<i>Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière</i>	<i>Accompagnement du village/ quartier dans les actions de développement</i>	<i>Implication du village/ quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement</i>
Urbain	9,8	1,2	0,8	4,1	13,4
Rural	25,0	1,3	1,3	6,3	25,0
Ensemble	13,5	1,2	0,9	4,6	16,3

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

3.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes	Non information des populations de la gestion	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la	Manque de confiance envers l'exécutif	Indisponibilité de l'exécutif municipal	Autre
Urbain	27,2	43,3	49,3	9,0	6,0	4,5	10,4	50,7	34,3	1,5	22,4
Rural	31,2	24,0	68,0	4,0	0,0	4,0	16,0	40,0	24,0	4,0	20,0
Ensemble	28,2	38,0	54,3	7,6	4,3	4,3	12,0	47,8	31,5	2,2	21,7

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

3.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	43,5	13,4	45,1	4,9	2,0	0,0	9,0	3,3	16,3	34,6
Rural	35,0	6,3	70,0	1,2	0,0	0,0	10,0	7,5	20,0	23,8
Ensemble	41,4	11,7	51,2	4,0	1,6	0,0	9,2	4,3	17,2	31,9

Source : Enquête CCAP2, commune 2022,

CHAPITRE 4 : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

L'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de MBANDJOCK vise la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Il convient pour cela, d'identifier et de définir les rôles des acteurs qui interviennent dans ce Contrôle d'un part, et de relever les problèmes majeurs rencontrés dans les différents secteurs afin d'y apporter des solutions de nature à faciliter le Contrôle Citoyen de l'action publique.

4.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Dans la présente section, nous mettrons en avant : (1) la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le *reporting* des activités.

4.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Composé de 06 membres, le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. La sélection des membres qui la compose est faite sur les critères suivant :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

4.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Un dispositif de suivi-évaluation constitue une composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité d'un projet. Il est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux différentes parties prenantes. Le comité de suivi-évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;

- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...)
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action. Il siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire. Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune. Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (03) ans renouvelables.

4.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

4.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

L'analyse des résultats issus de l'enquête a permis de mettre en évidence les problèmes qui entravent le service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux.

Secteurs	Problèmes identifiés	Solutions envisagées
Approvisionnement en eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Puits d'eau supplémentaires
	Éloignement des points d'eau	
	Mauvaise qualité de l'eau	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants
	Absence/lenteur de maintenance en cas de panne	Remise en service des points d'eau en panne
Santé	Mauvaise qualité des services offerts	Formation sanitaire équipée
	Insuffisance des équipements	
	Absence du personnel soignant	Affectation d'un personnel
	Insuffisance des médicaments et des équipements	Approvisionnement en médicaments
Coût élevé des médicaments		
Éducation	Coût élevé de la scolarité	Diminuer les coûts et ajouter les équipements
	Insuffisance du personnel qualifié	Affectation d'un personnel qualifié
	Éloignement de certains établissements	Établissements supplémentaires
	Insuffisance des salles de classes confortables et normalisées	
Services communaux	Non visibilité des actions de la commune	Plus de communication sur les actions de la Commune
	Non implication des populations dans la gestion de la commune	Plus d'implication des populations dans le prise de décision
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Plus de célérité et de transparence dans la gestion
	Absence du personnel communal	Affectation d'un personnel

Secteurs	Problèmes identifiés	Objectif global	Objectif spécifique	Actions à entreprendre	Responsable en charge	Délai raisannobe	Indicateurs de résultats	Valeur de référence
Approvisionnement eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau ; Éloignement des points d'eau ;	Améliorer l'approvisionnement en eau potable	Construire et réhabiliter des points d'eau	Localisation des zones non couvertes par les points d'eau	Maire, CM Elites Chefs de village/ quartiers CCD	2 ans	Cartographie des points d'eau existants	
				Dénombrement des ménages bénéficiaires	COGE Chefs de village/ quartiers CCD	2 ans	Nombre de ménages connus par points d'eau	
				Choix du type d'ouvrages (AEP, forage, puits amélioré, source d'eau à améliorer)	Maire CCD Service technique	2 ans	Types d'ouvrages connus	
				Évaluation des coûts d'installation de ces points d'eau		1 an	Devis estimatif	
	Mauvaise qualité de l'eau ;	Améliorer la qualité de l'eau potable	Améliorer la qualité de l'eau potable	Campagne de sensibilisation sur les techniques de potabilisation de l'eau	COGE Chefs de village/ quartiers District de santé	2 ans	Nombre de communautés sensibilisées	
				Protéger les puits d'eau des éléments nocifs		2 ans		
	Absence/lenteur de maintenance en cas de panne	Améliorer la gestion durable des infrastructures en eau	Sécuriser les ouvrages hydrauliques	Recyclage des artisans réparateurs et fontainiers	Maire CCD Service technique	2 ans	Nombre d'agents formés	
				Mise sur pied d'un comité de suivi doté d'un cahier de charge		Maire CCD	2 ans	État des ouvrages contrôlés
				Identification des ouvrages en panne et saisine du maire pour leur réparation	CCD	1 an	Lettres de saisine du Maire	
	Santé	Mauvaise qualité des services	Améliorer les système de soins	Améliorer l'accessibilité des	Renforcement des capacités des COSA	Maire CCD	2 ans	Nombre de COSA et

	offerts ; Insuffisance des médicaments et des équipements ; Insuffisance du personnel qualifié ; Coût élevé des médicaments		soins	sur leurs rôles de sensibilisation et communication pour le changement de comportement et suivi de leur fonctionnement	SG Chef de village/ quartiers		COSADI sensibilités			
				Approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments	Maire CCD SG		- Nombre de bons de commandes des formations sanitaires ; - Pharmacies approvisionner			
				Affectation et renforcement des capacités du personnel qualifié	Service technique	1 an	Nombre de personnes affectées et de capacités renforcées			
				Réduire le coût des médicaments	Service technique					
Éducation	Coûts élevés de la scolarité ; Insuffisance du personnel qualifié ; Éloignement de certains établissements ; Insuffisance de salles de classes confortables et normalisées	Baisser les coûts d'accès à l'éducation	Sensibiliser les parents afin qu'ils participent activement aux réunions d'APEE	Renforcement des capacités des membres des bureaux des APEE sur la maîtrise de leurs missions et la bonne gestion de leurs fonds	Maire CCD Chefs des villages/ quartiers	2 an	Nombre des membres des bureaux d'APEE formés			
				Sensibilisation des parents sur le bien-fondé de leur participation aux APEE					2 an	Nombre des séances de sensibilisation réalisées
				Participation des parents d'élèves au choix du montant des contributions à l'APEE						
			Ajouter des équipements	Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des	CCD	1 an	Tableaux des besoins générés			

				établissements scolaires				
				Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des financements	Maire CCD	1 an	Nombre de projets maturés	
			Susciter la sédentarisation des enseignants	Amélioration de l'habitat des enseignants dans les villages	CCD CM	2 an	Nombre d'habitats nouveaux disponibles	
				Implication des enseignants dans les actions de développement du village	CCD CM	2 an	Nombre d'enseignants impliqués	
				Création des cantines scolaire dans les écoles reculées	Maire CCD CM	1 an	Nombre de cantines scolaires créées	
			Amener les élites locales à s'intéresser davantage au secteur éducatif	Informers les populations sur les politiques gouvernementales en matière d'éducation	CCD	1 an	Nombre de séances d'information réalisées	
				Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducatif		1 an	- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens réalisés	
Services communaux	Non-visibilité des actions de la commune ;	Amélioration de la gouvernance communale	Impliquer davantage les populations dans la prise de décision	Définir des critères objectifs pour le choix des Conseillers Municipaux	Maire SG CCD	5 ans	Nombre de critères définis	
	Non-implication des populations dans la gestion de la commune ;			Imprégnation des conseillers municipaux sur le rôle qui est le leur	Maire SG Conseillers municipaux	2 ans	Rapports de formation	
				Renforcement des	Maire	2 ans	Rapports de	

	<p>Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers ;</p> <p>Absence du personnel communal</p>			capacités des conseillers municipaux sur leur appropriation des besoins exprimés par les populations dans le PCD, avec un accent sur la mise en œuvre des solutions endogènes	CCD SG Conseillers municipaux		formation	
				Élaboration d'un plan d'actions de chaque conseiller municipal	Maire CCD Conseillers Municipaux CC	1 an	Nombre de plans d'actions élaborés	
				Mise en œuvre des plans d'action des conseillers municipaux	Maire CCD Conseillers municipaux	1 an	Nombre d'actions réalisées	
			Améliorer la communication sur les actions de la commune	Formation des conseillers municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations	Maire CCD SG Conseillers municipaux	2 ans	Nombre de conseillers formés	
				Élaboration du plan de communication de chaque service de la Mairie sur les actions menées (Radio, affichage, causeries, éducatives, ...)	Tous les Chefs de services SG Conseillers municipaux	2 ans	Nombre de plans de communication élaborés	
			Rapprocher les services communautaires des administrés	Formation des acteurs communaux sur la gestion axée sur les résultats	Maire Tous les Chefs de services	2 ans	Nombre d'acteurs formés	
				Formation des acteurs communaux sur l'archivage des documents et les	SG Conseillers municipaux	3 ans	Nombre d'acteurs formés	

				principes de comptabilité	CC			
				Supervision de la qualité des services rendus par les centres d'Etat Civil	SG Service de l'Etat Civil Conseiller Municipaux	1 an	Nombre de centres secondaires d'Etat Civil supervisés	
				Sensibilisation des agents publics (enseignants) à résider dans leur lieu de services.	Maire SG	2 ans	Nombre d'agents publics sensibilisés	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'enquête « **Scorecard** » réalisée dans la commune de **Mbandjock** a permis de capter la perception des populations par rapport aux services qui leurs sont rendus dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Bien que ces services soient globalement appréciés par la population de la municipalité, les habitants de la communauté ont encore des attentes quant à l'amélioration de ces services. En accord avec ces attentes, l'ASW a mis en place les recommandations suivantes pour chacun de ces secteurs.

Dans le domaine de l'hydraulique

- ♣ L'augmentation du nombre de points d'eau potable disponible dans la communauté afin d'améliorer le système d'approvisionnement en eau potable au sein de la commune.
- ♣ Amélioration de la qualité de l'eau disponible pour le grand public à travers les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau.
- ♣ La réparation des points d'eau en panne et à l'abandon à certains endroits de la Commune.
- ♣ Mise en place/redynamisation des comités de gestion de l'eau public afin d'assurer une gestion de qualité dans les différentes sources d'approvisionnement en eau et de réagir rapidement à tout dommage subi par le point d'eau.
- ♣ Détermination d'une contribution mensuelle consensuelle qui tienne en compte toutes les bourses.

Dans le domaine de la santé

- ♣ Construction des centres de santé supplémentaires.
- ♣ Améliorer l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et consommables médicaux ;
- ♣ Augmentation des équipements dans les formations sanitaires afin d'améliorer la qualité des services de soins de santé fournis au public.
- ♣ Augmentation du personnel médical disponible dans la commune à travers un plaidoyer pour l'affectation de ceux-ci ;
- ♣ Promouvoir les visites de santé communautaires et périodiquement, ce qui amènera non seulement le personnel de santé à être stable sur une période, mais permettrait aux populations de réaliser des séances de checking de leur état de santé. Ceci passe par l'amélioration des conditions de vie des infirmiers.
- ♣ Renforcement des capacités des commis de pro-pharmacie en gestion des stocks des médicaments ;

Dans le domaine de l'éducation

- ♣ Création et construction de nouveaux établissements d'enseignement des cycles maternel, primaire,

secondaire et même professionnel dans la Commune ;

- ♣ Construction de nouvelles salles de classes ;
- ♣ Equipement des établissements scolaires existants ;
- ♣ Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans la commune de Monatélé ;
- ♣ Réduction des frais d'inscription et d'APEE.
- ♣ Mettre sur pied des écoles de parent pour permettre aux plus petits de parcourir moins de distance.
- ♣ Sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation de la jeune fille dans les zones rurales.
- ♣ Le conseil municipal et les organisations villageoises devraient également participer à l'entretien des équipements scolaires.
- ♣ Rendre les écoles plus accessibles en améliorant l'état des routes menant à ces écoles.

Au niveau des services communaux.

- ♣ Plus de responsabilité et de transparence dans toutes les activités du conseil
- ♣ Amélioration le niveau de communication sur les activités de la commune.
- ♣ Réduire les délais d'attente pour la fourniture des services.
- ♣ Le plan annuel du conseil devrait être mis à la disposition du grand public.

REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

(Mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)